

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

3 FEVRIER 2015

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 28 janvier 2014, s'est réuni en séance publique le 03 février à 20h30, sous la présidence de Pierre TARTANSON, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : Mmes, HERVO, REYNAUD, MORA, DAILLANT, PEY, WOLFF
MM. TARTANSON, ESCOFFIER, CASTOR, BLANC, LEFEVRE, ARMAND, ROUX.
Conseillers absents : Mme CHAUVIN (pourvoir à Mme HERVO), M. GARCIA

Secrétaire de séance : Mme MORA

Ouverture de la séance à 20h35

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 4 novembre 2014 : *pas d'observation.*

Voici les sujets soumis au vote lors de cette assemblée :

SERVICES MUNICIPAUX : TARIFICATIONS 2015

Services	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Droit de place - terrasse	12€ par m2/an	13€ par m2/an
Provence outillage	3€ le mètre linéaire/jour	4€ le mètre linéaire/jour
Marché hebdomadaire	1€ le mètre sans électricité 1.5€ le mètre avec électricité	1.5€ le mètre sans électricité 2€ le mètre avec électricité
Autres manifestations (vide grenier, etc...)	3€ le mètre linéaire/jour	3€ le mètre linéaire/jour
Cirques	15 € / soirée	15 € / soirée
Ventes ambulantes meubles	15€ / jour	18€ / jour
Abonnement pizzaiolo	10€ / soir	10€ / soir
Cantine	3 € le repas enfant ; 7,5€ le repas adulte	à compter du 1^{er} septembre 2015 : 3,10 € le repas enfant ; 8€ le repas adulte
Musée Moulin à huile	2 € dès 12 ans	3 € dès 12 ans
Piscine	3 € adulte 1.50 € enfant 28 € abonnement adulte 13 € abonnement enfant	3 € adulte 1.50 € enfant 28 € abonnement adulte 13 € abonnement enfant
Brochures Rustrel	3.25 € vente distributeurs 4.60 € vente directe public	3.50 € vente distributeurs 4.60 € vente directe public
Salles des Fêtes	60 € associations Rustrel par convention 250 € particuliers Rustrel (de 10h à 1h) Caution 500 € 550 € non rustréliens (de 10h à 1h) Caution : 1000 €	65 € associations Rustrel par convention 260 € particuliers Rustrel (de 10h à 1h) Caution : 500 € 560 € non rustréliens (de 10h à 1h) Caution : 1000 €
Ramassage végétaux, gravats, encombrants	60 €	75 €

Concession cimetièrre	600 € grandes 400 € petites 300 € columbarium (taxes fiscales en +)	600 € grandes 400 € petites 300 € columbarium (taxes fiscales en +)
Camion crêpe	10 €/ manifestation	10 €/ manifestation
Photocopies	Idem. <i>Associations rustréliennes</i> : gratuit pour le noir et 0,15 cts en A4 couleur, 0,30 cts A3 couleur (le papier n'est pas fourni)	Idem. <i>Associations rustréliennes</i> : gratuit pour le noir et 0,15 cts en A4 couleur, 0,30 cts A3 couleur (le papier n'est pas fourni)
Garderie		Forfait 30 €/trimestre pour un enfant Forfait 50 €/trimestre pour deux enfants Gratuit à partir du 3 ^{ème} enfant
Navette du jeudi (Rustrel/Apt)		1 € l'aller/retour

Vote : unanimité

AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015

Cette délibération permet au maire de payer les dépenses d'investissements avant le vote du budget et dans la limite du quart des dépenses d'investissements réalisées en 2014.

Vote : unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2015

C'est un financement de l'Etat pour les opérations d'investissements. Pour le projet de Rustrel (sécurisation/aménagement de la RD 112 – Route des Ocres), l'Etat peut participer entre 25% et 35% du coût HT.

Vote : unanimité

DACT84

Après la suppression de l'ATESAT, le Conseil général a repris la compétence en matière d'appui aux petites communes et soutien dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'habitat ou de la voirie. Le projet de la RD 112 justifie cette adhésion.

Vote : unanimité

COMMISSION URBANISME

Il est proposé d'ajouter Sandrine MORA à la liste actuelle.

Vote : unanimité

ADHESION ASCOR

L'ASCOR (Association du Site Classé des Ogres de Rustrel) a pour vocation la sauvegarde et la valorisation des patrimoines naturels et industriels, privés et publics, situés dans le périmètre du "Site Classé des Ogres de Rustrel" dans le respect des activités agropastorales et touristiques présentes dans le site à la date du classement (18.092002).

Cette association est composée uniquement de propriétaires. L'adhésion annuelle est de 10 €. Il est proposé d'adhérer à cette association à deux titres :

- en tant que propriétaire,
- en tant que preneur de 2 baux emphytéotiques.

Vote : majorité

MOTION D'OPPOSITION AU GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE

Vote : unanimité

La séance est levée à 21h20

Le Maire,
Pierre TARTANSON

La secrétaire de séance
Sandrine MORA